



Divorce pour abandon du domicile et faute

Par **helene85**, le **05/12/2008** à **20:07**

bonjour,

Mon epoux est parti depuis juillet 2007, par accord verbal il devait me verser une pension alimentaire pour nos 2 enfants (6 et 10 ans) de 350 euros, nous avons un credit a la conso dont il devait verser la moitié. il à versé cette sommes à quelques reprises mais depuis juin plus rien. De plus nous avons decide que je gardais la maison. Nous avons un credit dessus, je regle ce credit depuis notre separation et il ne veut pas me faire les papiers a la banque pour se désangager du credit et que l'on puisse passer chez le notaire pour mettre les papiers a mon nom.

Vu que le divorce amiable n'est plus possible dans ces conditions je veux faire une procedure de divorce pour abandon du domicile voir faute (il est avec quelq'un depuis janvier 2008. Est il possible de l'obliger a me verser ce qu'il me doit? comment dois je proceder pour le divorce? merci de votre aide

Par **Marion2**, le **05/12/2008** à **21:15**

Bonsoir,

Avant toute chose, déposez très vite une main-courante auprès de la Gendarmerie pour signaler l'abandon du domicile conjugal par votre mari et signaler qu'il vit avec une autre personne.

Ensuite, contactez rapidement un avocat afin d'engager une procédure de divorce.

Je vous conseille de lire (en haut de la page d'accueil) "divorce par faute - divorce sanction" de jeetendra.

Bon courage